

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 avril 2013, à compter de 19 h 35 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

82-04-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général et d'y ajouter les points suivants au varia :

- a) Projet d'intégration au travail.
- b) Signature de la lettre d'entente 2013-01 avec le syndicat.
- c) Autorisation de déplacement (membres du conseil).

ADOPTÉE

83-04-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

84-04-13

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2013 :

Chœur Entramis	250 \$
Ordre fraternel des Aigles	100 \$
Club de patinage artistique de Ferme-Neuve	200 \$
Albatros Mont-Laurier	100 \$

ADOPTÉE

85-04-13

OMH DE FERME-NEUVE ÉTATS FINANCIERS 2012

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve les états financiers 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Ferme-Neuve préparés par Vincent David Robidoux, CGA.

QUE le solde du déficit de l'année 2012 et non payé de 481,00 \$ soit versé à l'Office Municipal d'Habitation de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

86-04-13

REMBOURSEMENT DE TAXES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour le dossier matricule #8473 88 2246 au montant de 358.92 \$ à la suite d'une correction de l'évaluateur pour les années 2010 à 2013.

ADOPTÉE

87-04-13

ANNULATION DES INTÉRÊTS DU MATRICULE # 6581 26 3595

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler les intérêts au compte du contribuable # 6581 26 3595, au montant de 33,72 \$, jugé par le conseil municipal comme une erreur.

ADOPTÉE

88-04-13

PAIEMENT POUR RÉPARATION DE LA CLIMATISATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la facture relative à la réparation du système de climatisation pour la partie occupée par Promosanté, réalisée en janvier 2013 au montant de 193.27 \$, taxes incluses, soit payée à « *JNS Climatisation inc.* ».

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire « entretien de l'édifice ».

ADOPTÉE

89-04-13

VENTE DE GARAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue d'une vente de garage comme prévu au règlement #119.

QUE les dates respectives soient le 1^{er} et 2 juin ainsi que le 31 août et 1^{er} septembre 2013.

ADOPTÉE

90-04-13

PAIEMENT POUR LUMINAIRES À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la facture relative à l'achat de luminaires pour l'éclairage du panneau principal à l'entrée de la municipalité au montant de 2,138.54 \$, taxes incluses, soit payée à « *LEDSPEC* ».

ADOPTÉE

91-04-13

REMBOURSEMENT AUX AMIS DE LA MONTAGNE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser le montant reçu de la MMQ pour des frais de livraison de 475,00 \$ suite au vol du 13 août 2012.

ADOPTÉE

92-04-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 127 AUTORISANT LA DÉLÉGATION À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 127 autorisant la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale sur le territoire soit adopté.

ADOPTÉE

93-04-13

VERSEMENTS DE LA QUOTE-PART À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la quote-part due au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec soit payée en deux (2) versements, le ou avant le 30 juin 2013 au montant de 119 669 \$ et le ou avant le 31 octobre 2013 au montant de 119 669 \$.

ADOPTÉE

94-04-13

ACHAT D'UN TERRAIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition d'une parcelle de terrain (3-A-P, cadastre du Village, superficie de 1566 m²) avec Monsieur Jérôme Dufour pour la somme de 1.00 \$.

QUE le bureau de Notaires Fex, Lauzon soit mandaté à préparer le contrat. Les frais sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

95-04-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL 130020 PRÉSENTÉE PAR KARINE TOUSIGNANT ET PATRICE BOIVIN, AU 208, 7^E RUE, LOT 2-49-P ET LOT 131 AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE RES 08

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Karine Tousignant et Patrice Boivin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre les empiètements de leur résidence construite en 1978, soit sur la marge de recul avant de la 7^e Rue le coin de l'abri auto est situé à 3.02 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit. Permettre également sur la marge de recul avant de la 7^e Rue, le coin de la résidence est à 5.93 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit;

Permettre l'empiètement sur la marge de recul avant de la 13^e Avenue, le coin de l'abri auto est à 3.24 mètres au lieu de 6 mètres prescrit;

Permettre l'empiètement sur la marge de recul arrière, le coin de la résidence est situé à 4.14 mètres au lieu de 8 mètres prescrit, en conformité au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES 08 bien que lors de sa construction aucune marge de recul arrière n'était imposée;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 mars 2013, portant le numéro CCU-72-03-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Karine Tousignant et Patrice Boivin afin de permettre les empiètements de leur résidence construite en 1978, soit sur la marge de recul avant de la 7^e Rue le coin de l'abri auto est situé à 3.02 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit. Permettre également sur la marge de recul avant de la 7^e Rue, le coin de la résidence est à 5.93 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit.

Permettre l'empiètement sur la marge de recul avant de la 13^e Avenue, le coin de l'abri auto est à 3.24 mètres au lieu de 6 mètres prescrit.

Permettre l'empiètement sur la marge de recul arrière, le coin de la résidence est situé à 4.14 mètres au lieu de 8 mètres prescrit, en conformité au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES 08 bien que lors de sa construction aucune marge de recul arrière n'était imposée.

ADOPTÉE

96-04-13

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC PRÈS DU PONT DU VILLAGE PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'autoriser et de mandater la firme GENIVAR, ingénieurs, à compléter, signer et soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, relativement à des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur près du pont.

De confirmer l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme GENIVAR quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 548.00 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP.

ADOPTÉE

97-04-13

PAIEMENT POUR LA CLAUSE DE COMPENSATION DU CARBURANT AUPRÈS DE L'ENTREPRENEUR EN DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse le montant de 599.07 \$ avant taxes à L'entrepreneur en déneigement *Lacelle et Frères* pour la clause de compensation du carburant selon la grille de calcul incluse dans l'annexe B du devis concernant l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

98-04-13

ACCEPTATION DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME TECQ 2010-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt au MAMROT dans le cadre du programme TECQ 2010-2013, les modifications proposées par les ingénieurs et le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT # 129

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT # 129, RELATIF À UN EMPRUNT DE 125,000 \$) POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard, qu'elle présentera ou fera présenter à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de 125,000 \$ pour payer le coût des travaux de vidange des boues des étangs aérés.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT # 128

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT # 128, RELATIF À UN EMPRUNT DE 65,000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE INCENDIE

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine, qu'il présentera ou fera présenter à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de 65,000 \$ pour l'achat d'un camion pour le service incendie.

99-04-13

PROJET D'INTÉGRATION-TRAVAIL QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la responsabilité du projet d'Intégration-travail Laurentides 2013 présenté dans le cadre de cette mesure.

QUE le directeur général soit autorisé au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

100-04-13 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2013-01 AVEC LE SYNDICAT (SITBCTM SECTION LOCAL 55) ET MADAME SUZANNE VENNE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2013-01 concernant le dossier en litige en équité salariale.

ADOPTÉE

101-04-13 TOURNÉE DU 25^E ANNIVERSAIRE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Mesdames Pauline Lauzon et Diane Sirard soient autorisées à assister à la « Tournée » du carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Val-David le 16 avril prochain.

QUE les frais de déplacement et de repas soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

102-04-13 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-02

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Investissement			
Investissement transport routier	03-301-10-000-03		3600.00 \$
Achat véhicule	22-320-40-724	3600.00 \$	
Hygiène du milieu			
Enfouissement T. P.	02-451-10-446-04		25.00 \$
Fonds de réserve RIDL	02-451-446-01	25.00 \$	
	GRAND TOTAL	3 625.00 \$	3 625.00 \$

ADOPTÉE

103-04-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 8 AVRIL 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 avril 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	227 140,96 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0.00 \$
TOTAL DU MOIS.....	227 140,96 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

104-04-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général